AGISSONS EN PEUPLE FIER ET UNI

Qui, comme tant d'autres peuples à travers le monde, mise sur sa langue nationale pour instruire et intégrer ses citoyens!

INFORMEZ-VOUS! TOURNÉE DE CONFÉRENCES 2010-2011

Le Mouvement des cégépiens pour le français, en collaboration avec le Conseil jeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste et le Mouvement Montréal français, organisent une tournée de conférences à travers le Québec pour sensibiliser les étudiants à la nécessité d'appliquer la Charte de la langue française au collégial. Plusieurs intervenants issus des milieux étudiants, artistiques et politiques sont mis à contribution afin de mener à bien ce combat crucial pour l'avenir de notre culture et de nos institutions distinctes. Si vous faites partie d'une organisation intéressée à recevoir une telle conférence, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

LOI 101

L'ENSEIGNEMENT : PREMIER FACTEUR D'INTÉGRATION

L'éducation joue un rôle primordial dans la transmission d'une langue et d'une culture. Tous les chercheurs s'entendent pour dire que, parmi toutes les mesures de la Loi 101, ce sont les mesures scolaires qui ont eu le plus grand impact sur la force d'attraction du français, notamment sur les transferts linguistiques.

Avant son application, en 1977, près de neuf immigrants sur dix envoyaient leurs enfants à l'école anglaise. La loi 101 à rétabli ce qui constitue la normalité dans la plupart des pays, à savoir que l'enseignement public est donné aux nouveaux arrivants dans la langue majoritaire de la société d'accueil. La Loi 101 voulait que l'école anglaise cesse d'être assimilatrice et qu'elle constitue un système d'exception accordé à la minorité historique anglophone.

L'accès au réseau collégial français n'est pas balisé par la Charte de la langue française. Le Québec est à peu près le seul État au monde où l'on finance des institutions d'éducation supérieure dans une autre langue que la langue officielle et commune, sans aucune limite et sans aucune restriction.

En Belgique, la scolarité de tout étudiant se déroule obligatoirement en français ou en néerlandais, selon qu'il réside en Wallonie ou dans les Flandres. Ces politiques linguistiques territoriales sont par ailleurs tout à fait compatibles avec l'enseignement des langues secondes, tout en étant parfaitement respectueuses des droits fondamentaux.

L'éducation est un élément fondamental de la survie et de l'évolution d'un peuple. Le sort de la francophonie québécoise et canadienne s'y est d'ailleurs joué et s'y jouera. Au Canada, de 1867 jusqu'aux années 60, on a assisté à presque 100 ans d'interdiction d'enseignement public en français dans toutes les provinces, devenues par la suite majoritairement anglophones.

À NOTER

PÉTITION

Nous vous encourageons à signer la pétition que nous faisons circuler et qui vise le renforcement de la Charte de la langue française par son application au collégial.

N'HÉSITEZ PAS À POSER VOS QUESTIONS!!

MOUVEMENT MONTRÉAL FRANÇAIS
82, Sherbrooke Ouest, Montréal
(Québec), H2X 1X3
514-843-8851, poste 241
www.montrealfrancais.org
Écrivez-nous à
info@montrealfrancais.org

Mouvement des cégépiens pour le français

LA LOI 101 AU CÉGEP !

POUR

L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU COLLÉGIAL!

MOUVEMENT DES CÉGEPIENS POUR LE FRANÇAIS

POUR

FAIRE DU FRANÇAIS LA VÉRITABLE LANGUE COMMUNE AU QUÉBEC!

MOUVEMENT DES CÉGEPIENS POUR LE FRANÇAIS
facebook

SOCIÉTÉ

LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DE LA CULTURE

Selon une enquête menée par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), la fréquentation des cégeps anglophones par de plus en plus d'allophones et de francophones est un important facteur d'anglicisation, tant en milieu de travail que sur le plan de la consommation.

Récemment, l'IRFA a révélé que 93% des allophones qui fréquentent le cégep français utilisent principalement le français lors de leurs achats, ce qui n'est le cas que pour 40% des allophones et 60% des francophones qui fréquentent les cégeps anglais. Par ailleurs, 81% des allophones et 91% des francophones qui fréquentent le cégep français utilisent le français au travail, comparativement à 40% des allophones et 60% des francophones, lorsqu'ils fréquentent le cégep anglais. Quant à la consommation de biens culturels, moins de 5% des étudiants du cégep anglais (2,8% des allophones et 12,7% des francophones) préfèrent consommer des films en français, soit 12 fois moins que pour ceux qui évoluent dans un cégep français.

La langue du cégep influe donc indéniablement sur les comportements linguistiques des jeunes Québécois.

L'ANGLICISATION PAR LES CÉGEPS

Au moment de l'instauration de la Loi 101, celle-ci ne s'appliquait qu'au primaire et au secondaire, les auteurs de la Charte ayant estimé, - à tort -, qu'elle aurait un effet de généralisation au cégep et à l'université. Il faut dire qu'à l'époque, seule une minorité de gens avaient accès aux études supérieures. Par conséquent, la question de la langue s'y posait beaucoup moins qu'aujourd'hui, alors qu'on estime que 70% des emplois créés d'ici 2016 exigeront au minimum une formation collégiale.

En 1990, 29% des étudiants allophones qui sont passés par l'école secondaire française choisissaient de fréquenter le cégep anglais. En 2006, seize ans plus tard, 39,9% d'entre eux empruntaient cette voie. Quant aux allophones ayant auparavant étudié en anglais au secondaire, ils étaient 99,4% à choisir le cégep anglais.

Les données sur l'évolution des transferts linguistiques au Québec indiquent que, grâce à la Loi 101, le passage à l'école primaire ou secondaire fait sensiblement progresser la part du français chez les jeunes. Cependant, les travaux de Charles Castonguay indiquent que cet élan de transferts linguistiques vers le français insufflé aux jeunes allophones avec l'école française s'épuise presque totalement à partir de l'âge du collégial. En effet, quand on regarde les cohortes de 10 à 19 ans entre 2001 et 2006, on constate que l'anglais domine nettement, affichant des gains nets de 4400 en cinq ans, contre seulement 1200 pour le français. L'effet de la Loi 101 sur l'intégration des jeunes au primaire et au secondaire s'en trouve donc complètement annulé, d'où la nécessité, en 2011, d'étendre l'application de la Loi 101 aux cégeps.

Le temps est à la conscientisation et à l'action!

SUR-FINANCEMENT DES INSTITUTIONS ANGLOPHONES

Selon le professeur Marc Chevrier, les trois universités anglophones (McGill, Concordia et Bishop's) reçoivent 27% des subventions normées, alors que les Québécois de langue maternelle anglaise ne représentent en réalité que 8,2% (2006) de la population. À Montréal, ville où se joue l'avenir du français en Amérique du Nord, McGill et Concordia comptent à elles seules environ 57% des professeurs. Par ailleurs, l'Institut de la statistique du Québec a relevé que plus de la moitié (53,7%) des bacheliers originaires de Montréal ont, en 2003, obtenu leur diplôme dans une université anglophone. L'application de la Loi 101 au cégep est un outil parmi d'autres pour solutionner le problème du déséquilibre du financement des institutions d'éducation francophones et anglophones.

Le financement inéquitable des réseaux universitaires a certainement un impact sur le taux de diplômes délivrés. En 2006, les francophones, avec 22,5% de diplômés universitaires chez les 25-44 ans, arrivaient encore loin derrière les anglophones (31,3% de diplômés universitaires.)

FAISONS DU QUÉBEC UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE!

En faisant du français notre seule langue commune; la langue de nos institutions, du savoir, de la réussite!

OUVERTURE SUR LE MONDE

Certains ont émis des objections à l'idée de restreindre l'accès aux cégeps anglais en invoquant leur utilité comme lieux privilégiés d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dans le contexte de la mondialisation. Cependant, rien n'empêche de renforcer, parallèlement à l'application de la Charte de la langue française au collégial, l'apprentissage d'autres langues par diverses mesures.

Il arrive fréquemment qu'on se réfère à la « globalisation des marchés » pour justifier l'usage envahissant de l'anglais dans l'espace public québécois. Mais, c'est justement le contexte de la mondialisation qui rend le combat pour la diversité culturelle plus d'actualité que jamais, sans compter que la langue française jouit d'un statut international enviable (par exemple, elle constitue une des deux langues officielles de l'Organisation des Nations unies). Le combat pour un Québec français s'inscrit donc dans un mouvement universel contre l'uniformisation des cultures et contre la réduction des particularismes nationaux au rang de simples marchandises. Dans les années soixante, il s'inscrivait dans le contexte international de la décolonisation et de l'affirmation du droit à l'autodétermination des peuples.